



F E P MANCE  
LES POUSSINS MARCHEURS

## MANCE [Val de Briey] Meurthe-et-Moselle [54]



31<sup>ème</sup> Marche Populaire  
Internationale

**DIMANCHE 7 JUIN 2026**

Parcours de 5 km – 10 km



Membre de la FFSP n°F0743  
Visa FFSP N° 2026 54 091 Z

Internet : <http://www.ffsp.fr> ✉ : [contact@ffsp.fr](mailto:contact@ffsp.fr)

[facebook.com/ivv.france](https://www.facebook.com/ivv.france)



Agrément ministériel national  
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par arrêté  
N° 012156 du 2 août 2001

Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par nos soins

### INFORMATIONS AUX MARCHEURS

**Départ et arrivée :** Préau de l'Ecole rue de la Capitaine MANCE  
54150 VAL DE BRIEY

**Horaires :** Départ de 07h00 à 14h00 pour les 5 et 10 km  
Arrivée limitée à 17 heures.

**Parcours :** 5km – 10km, sans difficultés particulières.  
Ouvert à tous ; les enfants de moins de 10 ans doivent  
obligatoirement être accompagnés.

**Licence de participation :** La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une  
cotisation de participation sans souvenir de : 3€ ou une  
cotisation pour une licence famille de 6 € (enfants gratuits jusqu'à  
16 ans). Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons  
IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour

**Préinscriptions :** Avant le 20 mai 2026 pour les groupes.  
Sur place pour les individuels

**Inscriptions :** Mr FANGMANN François  
1 lotissement Vivin  
LA MALMAISON 54150 MANCE Val de Briey  
Téléphone : 03 82 46 18 76  
Email : [fep.mance.loisirs@gmail.com](mailto:fep.mance.loisirs@gmail.com)

**Récompenses :** aux groupes de plus de 15 participants

**Assurance :** La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de la MAIF.  
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

**Ravitaillement :** Une boisson et une petite collation gratuites à chaque contrôle.  
Possibilité de restauration à l'arrivée [Barbecue - Frites].

**Avis importants :** Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours.  
**Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.**  
Les déchets seront jetés dans les poubelles prévues à cet effet.  
Respecter la forêt. Respecter le code de la route.  
**Ne pas s'éloigner des sentiers balisés.**  
**Hors balisage, l'assurance fédérale ne vous couvre plus.**

**Secourisme :** Premiers secours : Mis en place par l'association dès le départ.  
Urgence : 112

*La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques  
sauf en cas d'arrêt préfectoral ou municipal.*

Vous êtes victime ou témoin de violences dans le milieu sportif ?  
Signalez-le en écrivant à : [Signal-sports@sports.gouv.fr](mailto:Signal-sports@sports.gouv.fr)